

CONSEIL MUNICIPAL du 06 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 06 décembre à 18h00, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard MOUNIER, Maire.

PRESENTS : BENAROUS-FRAPPART Christophe, BOSIO Alexis, BOUDEVILLE Fatiha, COURT Jean-Paul, JOEL-WENGER Constance, MIGNON Françoise, MOUNIER Bernard, ODDOS Robert, ROTGER Gérard

ABSENT EXCUSE : LEGRAND Benjamin

PROCURATION : LEGRAND Benjamin à ROTGER Gérard

SECRETAIRES DE SEANCE : JOEL-WENGER Constance et ODDOS Robert

INVITE : Joël GAUTHIER, Vice-Président de la commission Eau et Assainissement de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires (CC CAC TS)

1. Convention de délégation partielle de la compétence eau et assainissement et choix de tarification

Délibération 2022/056

M. Joël GAUTHIER présente la convention de délégation de compétences en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, ainsi que la synthèse de la simulation financière et tarifaire de notre commune.

Ce transfert, qui sera effectif au 1er janvier 2023, a été rendu obligatoire par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, concerne les installations de production et de distribution d'eau potable, ainsi que celles de collecte, de transfert et de traitement des eaux usées.

Ce transfert a été décalé dans le temps par l'ensemble des maires de la Communauté des Communes des précédentes mandatures. L'échéance de ce transfert est devenue une contrainte.

« La commune doit ouvrir un budget annexe M49 sans autonomie financière....qui s'équilibre en dépenses et en recettes,...et ne doit pas présenter de déficit »

M Joël GAUTHIER nous a présenté trois simulations de tarifications, pour une consommation moyenne de 120 m3, basée sur les facturations 2022.

M. le Maire informe que la commission des finances, composée de Fatiha BOUDEVILLE, Benjamin LEGRAND et Bernard MOUNIER (Alexis BOSIO excusé) après avoir étudié les différentes solutions, propose unanimement au conseil municipal de voter la « simulation n° 3 »

FACTURE EAU et ASSAINISSEMENT pour L'USAGER pour une consommation de 120 m3

	2022		2023					
			SIMULATION 1		SIMULATION 2		SIMULATION 3	
	COÛT		COÛT	augmentation	COÛT	augmentation	COÛT	augmentation
			%	2	%	3	%	
Eau potable								
TOTAL TTC	382,30	705,37	84,51%	610,42	59,67%	529,19	38,42%	
Assainissement collectif	272,62	879,78	130,13%	772,53	102,07%	625,68	63,66%	
TOTAL TTC								
TOTAL GENERAL TTC	654,92	1585,15	142,04%	1382,95	111,16%	1154,87	76,34%	

La simulation la moins défavorable aux abonnés du service eau et assainissement présente une augmentation de la facture de 76.34%.

Cette simulation recommandée par la commission des finances de la commune permet d'éviter de passer à la tarification la plus haute. La commune prend en charge entre autres sur son budget de fonctionnement M 14 les frais à caractère général ainsi qu'une partie des salaires des employés communaux dévolus à ce travail.

M. le Maire présente l'endettement du budget « eau et assainissement » dû essentiellement aux emprunts engagés depuis 2011 (annuité de 61 496 euros, intérêts inclus).

Le schéma directeur obligatoire pour le financement des futurs travaux a été validé par le Conseil municipal à partir des devis issus d'une consultation opérée par la CC CAC TS, cahier de charges élaboré par le BE AMO (Bureau d'Etude Aide à la Maitrise d'Ouvrage) validé aussi par le Conseil Départemental du Gard pour obtenir les financements nécessaires aux futurs travaux. Cette opération s'élève à 250 000 euros (maitrise d'ouvrage et schéma directeur) la subvention pour l'ensemble de ce travail s'élève à 200 000 euros.

La partie à autofinancer est de 50 000 euros, la simulation 3 prévoit un fond de concours de 25 000 euros pour cet investissement.

M. le Maire précise que les travaux réalisés ont été et sont utiles, mais la gestion économique de ceux-ci et l'endettement perceptible avec acuité au moment du transfert à la CAC TS pose désormais un réel problème à cette mandature.

Ci-après tableau des emprunts en cours, affectés à l'eau et l'assainissement.

Soldé	Code	TYPE	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2022	IRD au 31/12/2022	Capital remboursé sur la période
		Référence		Objet						
Budget assainissement plantiers										
<input type="checkbox"/>	E 10	Emprunt 02GZZC01	06/01/2012	Ag. générique CRCA DU GARD 2012/2026 -RESEAU AEP	EURO	70 000,00	01/12/2026	23 351,56	2 666,56	5 227,07
<input type="checkbox"/>	E 12	Emprunt 2765391	12/03/2010	CAISSE D'EPARGNE NIMES 2011/2030 -AEP EU MONTEILS	EURO	178 000,00	25/03/2030	88 015,77	16 393,88	9 201,40
<input type="checkbox"/>	E 13	Emprunt 02JK1301	21/03/2012	Ag. générique CRCA DU GARD 2013/2032 -AEP EU Souliès Bourq centre	EURO	160 000,00	30/04/2032	98 091,56	27 158,65	7 549,33
<input type="checkbox"/>	E 15	Emprunt 0502144/	03/02/2015	LA BANQUE POSTALE 2016/2030 AEP EU BOURG-CENTRE	EURO	205 000,00	01/03/2030	117 501,45	11 761,25	13 319,04
<input type="checkbox"/>	E 16	Emprunt 00001207	04/07/2016	Ag. générique CRCA DU GARD 2017/2031 AEP EU BOURGNOLLES	EURO	102 000,00	03/07/2031	64 176,52	5 410,05	6 564,61
<input type="checkbox"/>	E 18	Emprunt 5234658	03/04/2018	CAISSE DES DEPOTS 2018/2033 - INFRAST AEP ASST	EURO	40 000,00	12/06/2033	29 026,81	2 663,24	2 510,14
<input type="checkbox"/>	E 19	Emprunt 5234657	03/04/2018	CAISSE DES DEPOTS 2019/2038 INFRAST AEP ASST	EURO	40 000,00	01/04/2038	32 923,43	4 353,82	1 808,85
Total pour budget assainissement plantiers								453 087,10	70 407,45	46 180,44
Total général								453 087,10	70 407,45	46 180,44

Plusieurs demandes ont été exprimées au Vice-président M Joël GAUTHIER :

N'y a-t-il pas la possibilité d'une 4^{ème} simulation qui limite cette augmentation pour les habitants de notre commune qui est déjà bien équipée en réseaux EP et EU pour la plupart assez récents ?

Le calcul avec report du budget ne peut pas proposer une meilleure simulation car il faut en tout état de cause rembourser la totalité des annuités d'emprunts contractés.

- 1- **Un tableau des simulations pour l'ensemble des communes de la CCCAC ?**
Chaque commune a une situation particulière (travaux non effectués par exemple... qui devront être financés...) qui ne permet pas une comparaison objective.
- 2- **Le détail des prestations envisagées pour la réalisation des schémas directeurs EP et EU**
Le financement de cette étude est subventionné grâce au contrat global ZRR de la communauté de communes et le fond de concours de la mairie, cela dégage un autofinancement de seulement 25.000 euros. Une partie de ces renseignements devraient être remis à la mairie ultérieurement.

Convention de délégation partielle de la compétence eau et assainissement :

Après échanges, la demande par certains conseillers d'ajournement dans l'attente des précisions demandées n'a pas été acceptée par M le maire qui a mis au vote cette convention adoptée par 6 voix pour et 4 voix contre (vote à bulletin secret demandé par 3 élus).

Choix de tarification :

Certains conseillers se sont fortement émus de l'importante augmentation prévisible des facturations, craignant une forte réaction de la population et une forte augmentation des impayés, ces propos ont été appuyés par M. le Maire qui a rajouté que cette augmentation viendrait s'additionner malheureusement à l'augmentation du coût de la vie, l'inflation et les factures d'énergie.

Le choix de tarification n°3 a été adopté par 6 voix pour et 4 voix contre (vote à bulletin secret demandé par 3 élus).

--- --- ---

Après le départ de M GAUTHIER, l'ordre du jour est abordé.

M. ODDOS demande que le projet de compte rendu du précédent Conseil municipal soit corrigé sur certains points. M le Maire lui demande ses corrections afin de les intégrer après en avoir fait la lecture et en mesurer la justesse.

M. le Maire, en accord avec la secrétaire de séance désignée au début de la réunion, propose à M ODDOS, qui l'accepte, d'être nommé secrétaire de séance. Il a résumé ci-avant ce qu'il avait retenu des échanges avec M GAUTHIER.

2. Marché de travaux du cabinet médical, lots et avenants

Délibération 2022/057

Les travaux suivent leur cours. Un avenant d'un montant de 6846.29 €HT est présenté par l'entreprise PERRIER, qui concerne essentiellement la mise en œuvre d'une étanchéité qui s'est révélée nécessaire. La fin des travaux est prévue pour fin mars. Mme Constance JOEL- WENGER travaille en lien avec les médecins et infirmiers locaux, et fait une revue des prestataires de télémédecine de la plate-forme médicale qui comportera entre 7 et 8 dispositifs connectés.

M. Gérard ROTGER pose la question de la prise en charge des arrêts de travail et de la livraison des médicaments. Ces problèmes sont connus et sont pris en compte dans la réflexion.

Les lots, entreprises retenues et l'avenant sont exposés selon le tableau suivant :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	COUT HT
1	VRD - DEMOLITION MACONNERIE	PERRIER & Fils	26823,45
1	AVENANT 1 (isolation)	PERRIER & Fils	5312,8
2	CLOISONS DOUBLAGE FAUX PLAFONDS	SAUVIER Laurent	12255,55
3	MENUISERIE INT ET EXT	ROUMEJON	8055
4	CHAPE LIQUIDE	CEVENNES CHAPE FLUIDE	1600
5	ELECTRICITE COURANT FAIBLE	ELEC'CEVENNES	9957,5
6	PLOMBERIE CHAUFFAGE VMC	ELEC'CEVENNES	2759,99
7	PEINTURE INTERIEURE SOLS SOUPLES	CEVENN'ISOLATION	1700
TOTAL			68464,29

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les lots, les entreprises retenues, les coûts et l'avenant n°1 du lot 1 ; et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents afférents.

3. Ouverture par anticipation de crédits budgétaires

Délibération 2022/058

Afin de pouvoir engager, liquider et mandater les commandes, M. le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'ouverture de crédits de dépenses d'investissement sur l'exercice 2023 selon le détail ci-dessous :

Crédits votés par opération			RAR 2021 inscrits au BP 2022	Crédits votés au BP 2022	Montant total	Crédits autorisés préalables au vote du BP 2023
Chap	Opé	Désignation				
23	12	Inondations	210000		210 000	52500
23	14	Aménagmt VDC	72438		72 438	18109,5
21	15	Bât. Comm	28500		28 500	7125
23	49	Cabinet médical	86910		86 910	21727,5

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'ouverture de crédits budgétaires par anticipation à l'exercice 2023, et charge M. le Maire de son application.

4. Remboursement de frais au maire

Délibération 2022/059

M. le Maire informe le Conseil municipal de son invitation au palais de l'Élysée par le Président de la République Emmanuel MACRON le 23 novembre 2022.

M. le Maire indique payer sur ses deniers personnels les trajets aller et retour en train mais demande au Conseil municipal le remboursement de sa nuit à l'hôtel IBIS pour un montant TTC de 268,88 euros dont il présente la facture.

Une discussion s'engage, deux conseillers regrettant ne pas en avoir été informés avant, M. le maire répond alors d'annuler ce point mais plusieurs autres conseillers interviennent et réclament le vote de ce point à l'ordre du jour.

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le remboursement de 268,88 euros au maire, le dépouillement donne le résultat suivant :

3 voix CONTRE et 6 voix POUR, il manque le vote par procuration.

Les bulletins sont remis dans l'urne, et le vote par procuration est ajouté : le dépouillement donne le résultat suivant :

3 voix CONTRE et 7 voix POUR.

Le remboursement de frais au Maire est adopté.

L'ordre du jour est épuisé.

19 Questions orales ont été envoyées 48h à l'avance, comme prévu dans la délibération 2020/035 du 10/07/2022, par les 4 nouveaux conseillers pour mieux appréhender le fonctionnement des instances municipales dont 3 sont présents. M. le Maire demande préalablement au Conseil municipal la possibilité de répondre aux 19 questions en contradiction avec la règle qui autorise 5 questions par élu présent et sans obligation de répondre au cours de ce seul conseil. Demande accordée oralement.

M le Maire apporte ses réponses oralement et de manière détaillée

1 Proposition de rencontre médiatisée par M. Robert ODDOS par courrier entre l'ancien et le nouveau maire pour « apaiser les tensions existantes perceptibles dans la population » dicit M. Robert ODDOS,

M le Maire ajourne la rencontre avec son prédécesseur sous l'organisation proposée par M. Robert ODDOS. M. le Maire confirme l'absence de conflit avec l'ancien maire, et souligne que l'ancien maire est affecté entre autres de sérieux problèmes de santé. Afin de ne pas aggraver la situation, M. le Maire propose une rencontre en tête à tête en présence d'un représentant de l'Etat quand l'ancien maire aura recouvré une meilleure santé.

2 Point financier de l'opération VILLAGE DE CARACTERE : M le Maire fournit le dernier bilan financier envoyé par le Maître d'œuvre.

3 Accès des conseillers à la mairie :

Comment et quand peut-on consulter les dossiers, archives et délibérations :

« Aux heures d'ouverture ou sur rendez-vous lorsqu'il s'agit de longues consultations de dossier, M. le Maire rappelle quelques règles en matière de consultations. Des dossiers ont été perdus pendant les inondations. Les archives départementales ont été informées de cette situation et ont validé »

4 Nouvelle demande d'élection de maires adjoints :

« Pas pour le moment, montrez-moi que je peux vous faire confiance et mettez-vous au travail » MM ROTGER et ODDOS indiquent que M le Maire ne semblait pas faire plus confiance aux élus de la première heure, M ROTGER demande pourquoi Jean-Paul COURT n'a pas reçu une délégation, M. Jean-Paul COURT répond qu'il n'a pas souhaité cette délégation. Les autres membres du conseil sont choqués par cette interpellation et ne sont absolument pas d'accord avec ce non état de fait.

Robert ODDOS « Les nouveaux conseillers ont pourtant obtenu la confiance de 70% des votants ».

5 Gestion des astreintes : « pas d'astreinte, mais une simple présence sur la base du volontariat »
Trois conseillers demandent la mise à disposition de consignes : n° de téléphone d'urgence, clés de la mairie...

6 Commission travaux, quel est son rôle, quand est-elle sollicitée ?

« Comme toutes les commissions, les membres s'organisent entre eux »

M. le Maire rappelle que chaque élu est dans une commission et que celui-ci se doit de travailler au sein de sa commission avec chacun de ses membres, la commission est une instance consultative préparatrice de projets à soumettre au Conseil municipal avant toute mise en œuvre.

Rappel : la commission travaux est composée des membres suivants :

Alexis BOSIO, Jean-Paul COURT, Bernard MOUNIER , Robert ODDOS

Contrairement à ce qui a été dit en séance, M. Christophe BENAROUS-FRAPPART est membre suppléant de la commission « Appel d'offres »

7 Le point sur le WC de la maison de l'eau :

« Il y a sur le village 3 WC : Bar, couloir du bâtiment école, Maison de l'eau »

Un nouveau projet est en cours à la maison de l'eau : Réalisation d'un accès handicapé et réagencement du WC actuel pour être en conformité PMR.

8 Le point sur les procédures judiciaires en cours :

Il n'y a pas de procédure judiciaire en cours en tant que tel.

M. le Maire, par souci de transparence, détaille certains épisodes qui ont eu lieu depuis son élection et qui pourraient évoluer vers des procédures judiciaires.

- Main courante puis plainte contre l'ancien maire pour chantage au suicide.
- Arrêt de la procédure WC/ hôtel Valgrand
- Consultation d'avocats dans affaire Habitat du Gard - EHPA
- Consultation d'avocats dans affaire de droits d'eau
- M. le Maire dans ce chapitre répond à une question de M ROTGER formulée quelques jours avant « La mairie n'est pas partie civile dans l'affaire MARCONE »
- Affaire chauffe-eau EPHA, commande acceptée par le précédent maire consultation juridique en cours

9 Demande d'abandon de la commande des figurines fluorescentes par M. Robert ODDOS, ingénieur routier retraité, qui indique pour sa part, qu'aucun problème de sécurité n'a été soulevé et que cette installation tient plutôt du gadget : M. le Maire rappelle que ce sont les administrés concernés qui ont alerté la mairie et qu'une concertation a eu lieu avec l'Unité Territoriale (UT) du Département notamment sur la pose de « coussins berlinois (déconseillé par l'UT) ou de radars pédagogiques » abandonné par le Conseil municipal . « L'achat de figurines de prévention voté en Conseil municipal »

10 Gestion des agents techniques : Le maire est l'employeur, le manager opérationnel est Mme Pauline VICINI, M. le Maire conserve la partie disciplinaire.

11 Travaux de mise en sécurité des voies communales Monteils et la Coste :

Certains projets sont ajournés, notamment en raison de la quantité de travaux obligatoires liés aux deux catastrophes naturelles et des problèmes de financement simultanés.

Le projet d'élargissement du chemin de MONTEILS a été abandonné par l'ancien maire (*cf son courrier du 05/11/2019*)

M. Robert ODDOS déclare qu'il va relancer le dossier de mise en sécurité des 2 routes de MONTEILS et celle de la COSTE.

A noter : Le projet d'élargissement du chemin de Monteils cité ci-avant a été abandonné par l'ancien maire suite au courrier d'un des riverains demandant les conditions d'exécution de travaux, en préalable à son accord et à sa signature (cf courrier du 15/10/2019) pour céder une partie de sa propriété nécessaire à l'élargissement du chemin.

12 Délégations accordées aux conseillers : voir 4

13 Demande de réception des PV et des Délibérations plusieurs jours avant le Conseil Municipal

Il est rappelé de se reporter à l'ordonnance sur la réforme des règles de publicité entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022 qui ne contraint pas de délais de transmission. Seul le secrétaire de séance et le maire signent ces PV.

*A noter que le procès-verbal de chaque séance, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire.
Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.*

14 Gestion des logements : M. le Maire salue le travail fait par Mme Fatiha BOUDEVILLE, 1ère adjointe. Les appartements sociaux, dont les travaux n'ont pas toujours été suivis, coûtent parfois cher en réparations... Pour les impayés, même des relances faites par des huissiers pour des recouvrements ne paraissent pas toujours efficaces. M. le Maire rappelle que les élus sont invités à s'impliquer dans cette activité loin d'être facile. Une rencontre avec le Conseiller des Décideurs Locaux de la trésorerie (CDL) sur ce sujet-là est prévue début janvier pour bénéficier de sa contribution.

15 Gestion Eau Potable et Eaux Usées : contenu des devis de réalisation des schémas ?
Voir ci-dessus avant l'entrevue avec le représentant de la CC CAC TS.

16 Programmation d'une réunion publique :

M. le Maire avait souhaité qu'une réunion se tienne cet été mais le Conseil municipal a décidé d'attendre l'année prochaine de faire un bilan à mi-mandat.

Mme Constance JOEL-WENGER est en charge de la préparation en collaboration avec les conseillers qui se signaleront sur le principe demandé par M. le Maire d'une organisation avec des tables rondes participatives sur des thèmes pré-choisis.

17 Action vers ENEDIS contre les microcoupures :

M. le Maire a déjà alerté M. Laurent BORDARIER correspondant local ENEDIS pour les collectivités.

18 Réinstallation sur la place d'un panneau d'informations :

La commission travaux s'occupera de la remise en place avec éventuellement le changement et modernisation du matériel d'information propose M. le Maire.

19 Référent de la commission de sécurité :

Mme Pauline VICINI, formée à la fonction d'assistante de prévention.

La séance est levée à 22h00

Les secrétaires de séance

Constance JOEL-WENGER

Le Maire

Bernard MOUNIER

Robert ODDOS

